

**COMPTE RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2020 - 20 h 30**

L'an **deux mille vingt** et le **seize décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. GLIN Gilles.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIÉGER À HUIS CLOS**

Suite à un incident technique, il est impossible de retransmettre en direct la séance sur le site Internet de la Ville, par conséquent, seul le vote du huis clos pourra permettre à la séance de se dérouler sans public.

Considérant que les points portés à l'ordre du jour peuvent être débattus valablement à huis clos, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider, par un vote à main levée, que cette réunion se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que cette réunion du Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

L'an **deux mille vingt** et le **seize décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. GLIN Gilles.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 17 novembre 2020, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Magic Stars Productions » de Perpignan, en vue d'assurer l'animation de Noël des écoles maternelles avec le Père Noël, son trône et sa maison, le 15 décembre 2020 et le 17 décembre 2020, moyennant une rémunération fixée à 1.600 euros T.T.C., repas en sus.
- 2) Par décision du 18 novembre 2020, il a signé une convention avec la Société ZUEGG S.p.A. d'Elne en vue de la mise à disposition d'un terrain appartenant à la Commune, cadastré AS n° 139, situé à Elne, lieu-dit « Mort dels Ases », pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 janvier 2021, moyennant un loyer mensuel fixé à 200 euros H.T., T.V.A. en vigueur en sus, en vue de lui permettre d'installer une grue nécessaire à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de l'entreprise.
- 3) Par décision du 19 novembre 2020, il a signé un contrat de cession avec la Compagnie « les Enjoliveurs » de Sainte Eulalie de Cernon, en vue d'assurer l'animation de Noël des écoles élémentaires : musique, cirque et comédie autour de l'univers de Mary Poppin's, le 18 décembre 2020 (*à 11 heures puis à 14 heures – soit deux représentations*), moyennant une rémunération fixée à 3.500 euros T.T.C., repas en sus.
- 4) Par décision du 24 novembre 2020, il a signé un contrat pour l'installation, la maintenance et la location de trois caisses enregistreuses et deux terminaux de paiement sur les 3 sites patrimoniaux, avec la Société B.N.P. PARIBAS LEASE GROUP de Marseille, moyennant un loyer mensuel fixé à 380 euros H.T., soit 456 euros T.T.C. pour l'ensemble des matériels, solution logicielle et service assistance inclus, pour une période de 36 mois à compter du 12 octobre 2020.
- 5) Par décision du 25 novembre 2020, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aioli » de Sainte Marie la Mer, en vue d'assurer une animation musicale du marché « Slow food », sur l'Espace Sant Jordi, le 13 décembre 2020, moyennant une rémunération fixée à 240 euros net, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 6) Par décision du 4 décembre 2020, il a signé un bail commercial dérogatoire avec Madame Angélique RODGE de Saint-Hippolyte, en vue de la location du local sis 36, route Nationale à Elne, afin de vendre entre autres, des articles vestimentaires et des jouets, à compter du 4 décembre 2020 pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel fixé à 100 euros pour la première année du contrat. Ce bail pourra être renouvelé deux fois sans excéder trois ans au total.
- 7) Par décision du 8 décembre 2020, il a fixé le montant du loyer mensuel des immeubles donnés en location comme suit :

Adresse de l'Immeuble	Nom de l'Occupant	Loyer mensuel 2021 Paiement à terme à échoir
<b>Location d'immeubles (Paiement à terme à échoir)</b>		
1, place Alain Savary (RdeC droite)	SABIO	365,00
1, place Alain Savary (RdeC gauche)	IGLESI	329,00
1, place Alain Savary (RdeC milieu)	MONEDERO	265,00
1, place Alain Savary (1 <sup>er</sup> ét. droite)	PLAS	407,00
1, place Alain Savary (1 <sup>er</sup> ét. gauche)	PORON	365,00

1, place Alain Savary (2 <sup>ème</sup> ét. droite)	LUTUN	407,00
1, place Alain Savary (2 <sup>ème</sup> ét. gauche)	Vacant	365,00
15, rue du Salita	MARTINEZ	475,00
2, rue du Couvent – Logement OTSI	LOPEZ	602,00
2, rue du Couvent – Espace Sant Jordi	MALTESE	163,00
11, rue Molière – Appartement	CANDILLE	511,00
11, rue Molière – Galerie « la Pardalera »	Vacant	136,00
3, rue Porte Balaguer – Salle Delaris	BRAUNE	176,00
10, rue Porte Balaguer	BOISDUR	83,00
18, rue Porte Balaguer	Vacant	466,00
19, rue Porte Balaguer (1 <sup>er</sup> étage)	BROCH	331,00
19, rue Porte Balaguer (2 <sup>ème</sup> étage)	BOURGEOIS	417,00
19, rue Porte Balaguer – Galerie « le Cairo »	Vacant	106,00
26, rue Porte Balaguer (1 <sup>er</sup> étage)	LA PIANA	405,00
26, rue Porte Balaguer (2 <sup>ème</sup> étage)	GOMEZ	405,00
9, place Colonel Roger (Garage)	SARL LUBBOR	79,00
7, boulevard Illibéris – Galerie « la Llissa »	Vacant	114,00
5, rue du Poun de Fouste	BOUDLAH	415,00

### VOTE du RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il propose donc à l'Assemblée un projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur tel que présenté.

### TARIFS 2021 – OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	<b>EUROS</b>
<b><u>TAXE D'INHUMATION</u></b>	30,00
<b><u>VACATIONS FUNÉRAIRES</u></b>	25,00

### TARIFS 2021 - CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	<b>EUROS</b>
<b><u>Concessions cinquantenaires</u></b>	
* Terre : prix du m <sup>2</sup>	80,00
* Enfeus (cercueils) : prix du terrain	130,00
* Enfeus (cercueils) : prix du casier	1.200,00
* Caveaux : prix du m <sup>2</sup>	260,00
* Colombariums (urnes) : prix du terrain	130,00
* Colombariums (urnes) : prix du colombarium	860,00

**Concessions perpétuelles**\* Terre : prix du m<sup>2</sup> 90,00\* Caveaux : prix du m<sup>2</sup> 300,00**Droit de séjour au "Dépositaire" en fonction de la durée du dépôt**Moins d'un mois ou quelle que soit la durée pour enquête judiciaire

Cercueil Gratuit

Urne Gratuit

du début du 2<sup>ème</sup> mois à la fin du 4<sup>ème</sup> mois

Cercueil : prix par période 45,00

Urne : prix par période 30,00

1 mois supplémentaire au-delà de 4 mois et ce jusqu'à 1 an

Cercueil : prix par mois 45,00

Urne : prix par mois 30,00

1 mois supplémentaire au-delà de 1 an et ce jusqu'à 2 ans maximum

Cercueil : prix par mois 60,00

Urne : prix par mois 45,00

**TARIFS 2021****CLOÎTRE –MUSÉE – MATERNITÉ – BOUTIQUE DU CLOÎTRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs suivants :

DÉSIGNATION DE LA REDEVANCE	2021
<b>CLOÎTRE</b>	
- Plein Tarif	4,50
- Groupes adultes + Pass Patrimoine 66	4,00
- Groupes adultes avec <u>visite guidée</u>	5,00
- Scolaires sans visite guidée	2,50
- Scolaires avec visite guidée	3,00
- Tarif réduit (enfants+8ans, RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusque 25 ans, titulaires de l'AAH) et pour groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier	3,00
- Groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne <u>avec atelier</u>	3,00
- Enfants – de 8 ans	gratuit
- Illibériens	gratuit
<b>VISITES NOCTURNES CLOITRE/CATHEDRALE DURANT LA SAISON ESTIVALE</b>	
Tarif unique	10,00
Enfants de moins de 8 ans avec justificatif	gratuit
<b>BOUTIQUE du CLOITRE</b>	
- Affiche Elne de Nuit	5,00
<b>MUSÉE</b>	
- Plein Tarif	4,50
- Groupes adultes + Pass Patrimoine 66	3,00
- Groupes adultes avec <u>visite guidée</u>	4,00
- Scolaires sans visite guidée	2,50
- Scolaires avec visite guidée	3,00
- Tarif réduit (enfants+8ans, RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusque 25 ans, titulaires de l'AAH) et pour groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier	3,00
- Groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne <u>avec atelier</u>	3,00
- Enfants - de 8 ans	gratuit
- Illibériens	gratuit

MATERNITÉ SUISSE	
- Plein Tarif	4,50
- Groupes adultes + Pass Patrimoine 66	4,00
- Groupes adultes avec <u>visite guidée</u>	5,00
- Scolaires sans visite guidée	2,50
- Scolaires avec visite guidée	3,00
- Tarif réduit (enfants+8ans, RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusque 25 ans, titulaires de l'AAH) et pour groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier	3,00
- Groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne <u>avec atelier</u>	3,00
- Enfants - de 8 ans	gratuit
- Illibériens	gratuit
PASS 3 SITES (Cloître, Musée, Maternité Suisse)	
- Plein Tarif	10,00
- Groupes adultes + Pass Patrimoine 66	8,00
- Groupes adultes avec <u>visite guidée</u>	10,00
- Scolaires sans visite guidée	6,00
- Scolaires avec visite guidée	7,00
- Tarif réduit (enfants+8ans, RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusque 25 ans, titulaires de l'AAH) et pour groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier	7,00
- Forfait famille (2 adultes + 2 enfants)	20,00
- Enfants - de 8 ans	gratuit
- Illibériens	gratuit
PASS 2 SITES (Cloître + 1 autre)	
- Pass 2 sites plein tarif pour individuel	8,00
- Groupes adultes	6,00
- Groupes adultes avec <u>visite guidée</u>	8,50
- Scolaires sans visite guidée	4,00
- Scolaires avec visite guidée	4,50
- Tarif réduit (enfants+8ans, RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusque 25 ans, titulaires de l'AAH) et pour groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier	5,00
- Groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne <u>avec atelier</u>	5,50
- Forfait famille (2 adultes + 2 enfants)	17,00

- **DIT** que la gratuité de l'ensemble des sites est maintenue pour les Illibériens ainsi que pour les enfants de moins de 8 ans.

\* **Tarif Réduit** : Il s'applique aux enfants de plus de 8 ans, aux RSA, demandeurs d'emploi avec attestation de droits de moins de 6 mois, étudiants jusqu'à 25 ans, titulaires de l'allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) et pour les groupes d'enfants de moins de 8 ans hors d'Elne sans atelier.

### TARIFS 2021 - SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	EUROS
* <b>Week-end (journée ou soirée)</b>	900,00
* <b>Journée (en semaine) 1 jour</b>	500,00
<b>2 jours</b>	700,00
<b>3 jours</b>	900,00
<b>Par jour supplémentaire</b>	140,00
* <b>Salle Rifle + Hall bas</b>	200,00
* <b>Caution pour toute location</b>	1.000,00

## TARIFS 2021 - CHAPELLE SAINT JORDI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	EUROS
<b>1/ ILLIBÉRIENS</b>	
* Journée	300,00
* Caution	600,00
<b>2/ EXTÉRIEURS</b>	
* Journée	700,00
* Caution	700,00

---

## TARIFS 2021 – SALLES DE RÉUNION

Le Conseil Municipal , à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	EUROS
* Location par jour	50,00
* Caution	200,00

---

## TARIFS 2021 – SALLE BOLTE (Location pour réunion familiale)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	EUROS
* Location pour réunion familiale	70,00
* Caution	200,00

---

## TARIFS 2021 SALLE POLYVALENTE de l' « ESPACE GAVROCHE » et HÉBERGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs suivants :

### SALLE POLYVALENTE - LOCATION en JOURNÉE ou en SOIRÉE

- Illibériens : 150,00 €
- Extérieurs : 450,00 €
- Caution : 500,00 €

Application d'un coefficient de réduction de 0,5 pour chaque journée consécutive supplémentaire.

### HÉBERGEMENT (associations, groupes, scolaires)

- Par personne et par nuitée sans petit déjeuner : 22,00 €
- Par personne et par nuitée avec petit déjeuner : 25,00 €
- Caution : 600,00 €

## **TARIFS 2021 – LOCATION SALLE DE CINÉMA RENÉ VAUTIER**

Le Conseil Municipal, l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	<b>EUROS</b>
* <b>Associations Illibériennes</b>	150,00
* <b>Associations Extérieures</b>	550,00
* <b>Caution</b>	700,00

## **TARIF 2021 BILLETTERIE POUR LA SAISON THÉÂTRALE ET LES CONCERTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs des spectacles comme suit :

	Tarif unique
Théâtre	7,00 euros / Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
Concert	10,00 euros / Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

## **TARIFS 2021 – GYMNASES DU COMPLEXE SPORTIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	<b>GRAND GYMNASE</b>	<b>PETIT GYMNASE</b>
Journée	250,00 €	150,00 €
½ journée	150,00 €	100,00 €
Caution	250,00 €	150,00 €

## **TARIFS 2021 - DROITS DE PLACE MARCHÉ ET OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

<b>DROIT DE PLACE MARCHÉ ET OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC</b>	<b>EUROS</b>
* <u>Au choix du commerçant qui peut payer au jour le jour ou par abonnement :</u>	
- Emplacement « passager » mètre linéaire par jour de marché	1,30
- Emplacement « abonné » mètre linéaire par an par jour de marché	55,00
- Emplacement « abonné » mètre linéaire par trimestre par jour de marché	14,00
* Forfait électricité pour marché	2,20
* Petit camion	6,20
* Grand camion	9,20
* Camion d'outillage	23,00
* Vide grenier associatif < 100 exposants	15,00
* Vide grenier associatif > 100 exposants	20,00
* <u>Animations / Spectacles (manège, cirque, Guignol, etc...) par jour :</u>	
- Animation à destination des enfants (marionnettes, jeux gonflables, ...)	20,00
- Manège forain et animation de moins de 80 places	35,00
- Animation de plus de 80 places	70,00

### TARIFS 2021 – LOCATION BOX MARCHÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs de location tels que détaillés ci-dessous.

<b>LOCATION BOX MARCHÉ</b>	<b>Euros</b>
* Location box/an	500,00
* Location box/an pour Associations :	
- Association de la Fraternité	212,00
- Harley Davidson	212,00
- Association Vie et Lumière	212,00
* Location box/an pour Associations :	
- Les Restos du Cœur	1,00
- Elné Cyclo Club	1,00
- Zeff Loco	1,00
- Aile Universelle	1,00
- La Recyclerie	1,00
- Secours Populaire d'Elné	1,00
- Elné Moto Club Catalan Bikers	1,00

### TARIFS 2021 – PARKING SOUTERRAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs suivants :

	<b>EUROS</b>
* <b>Emplacement</b>	
- par mois	50,00
- par mois si au moins 3 emplacements loués	40,00
- par semaine	15,00
* <b>Remplacement carte d'accès au parking</b>	25,00



**TARIFS 2021 - SOCIÉTÉ MA'S DEL VIN  
DROIT DE PASSAGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir, à la **SOCIÉTÉ MA'S DEL VIN** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le montant du droit de passage annuel à **820,00 euros**.

**REVALORISATION ANNUELLE DU BARÈME D'INTERVENTION  
SUR LE RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Considérant que l'indice TP01 de juin 2020 a été fixé à 108.8, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la revalorisation du barème d'interventions sur le réseau routier communal applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

**BARÈME 2021 D'INTERVENTION SUR RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL**

Mis à jour en fonction de l'index TP01 (index juin 2019 – 111.5 / juin 2020 – 108.8) arrondi à la décimale  
**Applicable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

N° prix	Libellé	Unité	Montant TTC 2020	Montant TTC 2021
<b>INTERVENTION en RÉGIE sur CHAUSSÉE BIDIRECTIONNELLE d'une DURÉE inférieure à 2 H</b>				
1	Intervention courante d'une durée maximum de 2 heures sur chaussée bidirectionnelle, comprenant le personnel, les véhicules, le petit matériel, la signalisation temporaire et l'évacuation des déchets débris en décharge.	Forfait	376,00 €	367,00 €
2a	Plus-value pour intervention sur chaussée bidirectionnelle les samedis, dimanches et jours fériés entre 8 heures et 20 heures.	Forfait	117,00 €	114,00 €
2b	Plus-value pour intervention de nuit sur chaussée bidirectionnelle entre 20 heures et 8 heures.	Forfait	178,00 €	174,00 €
<b>PLUS-VALUE POUR INTERVENTION supérieure à 2 H</b>				
3	Pour les interventions d'une durée supérieure à 2 heures, aux prix ci-dessus s'ajoutera notamment le temps passé par les agents. Il sera appliqué au taux horaire une majoration de 66 % pour les interventions les samedis, dimanches et jours fériés (8 h à 20 h) ou 100 % pour les interventions de nuit (20 h à 8 h). <b>Nb Agent x Nb Heure par agent = Heure d'agent.</b>	Heure agent	43,00 €	42,00 €
<b>INTERVENTION EN SITUATION PARTICULIÈRE</b>				
Les interventions en situation particulière (accident grave, déversement de chargement par un poids lourd, intervention en lieu et place d'une entreprise défaillante, nettoyage consécutif à une campagne d'affichage sauvage...) Seront facturées par application des prix 4a à 4g ci-après en fonction du temps passé et des moyens mis en œuvre.				
4a	Personnel : Ce prix est majoré de 66 % pour les interventions les samedis, dimanches et jours fériés (8h à 20 h) ou majoré de 100 % pour les interventions de nuit (20 h à 8 h). <b>Nb Agent x Nb Heure par agent = Heure d'agent</b>	Heure agent	43,00 €	42,00 €
4b	Mise à disposition d'un véhicule léger ou fourgonnette	½ jour	32,50 €	32,00 €
4c	Mise à disposition d'un fourgon	½ jour	59,00 €	58,00 €
4d	Mise à disposition d'un camion	½	118,00 €	115,00 €
4e	Mise à disposition d'un panneau de signalisation simple	Unité/jour	7,10 €	7,00 €
4f	Mise à disposition d'un panneau de signalisation avec feux Xénon	Unité/jour	59,00 €	58,00 €
4g	Mise à disposition de cônes et balises	Unité/jour	1,10 €	1,10 €
<b>FRAIS LIÉS À DES INTERVENTIONS DE RÉPARATIONS</b>				
5	Les frais exceptionnels tels qu'élimination de déchets en grande quantité ou d'intervention d'entreprises spécialisées (grues) seront			

	facturées sur la base des devis détaillés établis par l'entreprise. <b>Devis ou facture</b>			
6	Les frais liés aux réparations proprement dites (signalisation, dispositif de retenue, chaussée, reprise de tranchées de concessionnaires...) seront facturés sur la base des devis détaillés établis par les intervenants. <b>Devis ou facture</b>			

**BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE – Exercice 2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE n° 2**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le Budget principal de la Commune en section de fonctionnement par virement de crédits pour la raison suivante :

Mesure d'étalement de la charge liée à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 conformément à la circulaire interministérielle NOR TERB2020217C du 24 août 2020 portant sur le traitement budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales.

Le processus consiste à équilibrer la dépense de fonctionnement, hors frais de personnel, liée à la gestion de la crise par une recette de fonctionnement comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

***DÉPENSES***

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Somme</b>
011	6068		Autres matières et fournitures	105.000,00 €

***RECETTES***

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Somme</b>
79	791		Transfert de charges d'exploitation	105.000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**D'ACCORD** sur les propositions de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE** de voter les crédits tels que précités.

**ÉTALEMENT SUR 5 ANS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES  
LIÉES À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU COURS DE L'EXERCICE 2020**

**CONSIDÉRANT** que les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire, figurant sur l'état récapitulatif adossé à la présente délibération, qui s'élèvent à la somme de 104.046,10 euros, impactent lourdement le budget communal,

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de l'autoriser à appliquer l'étalement des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 d'un montant de 104.046,10 euros (hors frais de personnel) et intervenues entre le début de l'état d'urgence (24 mars 2020) et la fin de l'exercice 2020, sur une période maximale de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

**sur l'exercice 2020** : En recettes de Fonctionnement du budget principal au crédit de l'article 791 « Transferts de charges d'exploitation » pour le montant total des dépenses de 104.046,10 euros.

**sur les exercices suivants** : En dépenses de la Section de Fonctionnement - article 6812 « Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir », années 2021 à 2024 : 20.810,00 euros par an, puis 20.806,10 euros en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer l'étalement des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 d'un montant de 104.046,10 euros (hors frais de personnel) et intervenues entre le début de l'état d'urgence (24 mars 2020) et la fin de l'exercice 2020 sur une période maximale de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :  
**sur l'exercice 2020** : En recettes de Fonctionnement du budget principal au crédit de l'article 791 « Transferts de charges d'exploitation » pour le montant total des dépenses de 104.046,10 euros.  
**sur les exercices suivants** :  
En dépenses de la Section de Fonctionnement - article 6812 « Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir », années 2021 à 2024 : 20.810,00 euros par an, puis année 2025 : 20.806,10 euros.
- **DIT** que les opérations comptables nécessaires sont prévues sur le budget 2020 et le seront sur les suivants.
- **DIT** qu'un état des charges transférées sera produit au Compte Administratif 2020, ainsi que chaque année, pendant la durée de l'étalement, au Budget Primitif et au Compte Administratif.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

---

<b>BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2020</b> <b>MISE EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES</b>
---

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Trésorerie d'Elné vient de lui faire parvenir un bordereau de créances irrécouvrables classées en « non-valeur » d'un montant total de 12.961,01 euros et un bordereau de créances irrécouvrables classées « éteintes » pour un montant total de 188,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de classer en « non-valeur » article 6541 et « créances éteintes » article 6542 dans le Budget Principal, les sommes ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

---

<b>REPRISE SUR PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 22 juillet 2020, il a été constitué une provision pour créances douteuses pour un montant de 35.000,00 euros. Portant le solde du compte 6817 « créances douteuses » à 35.796,28 euros.

Considérant la décision de l'Assemblée d'admettre en non-valeur la somme de 12.961,01 euros et en créances éteintes la somme de 188,00 euros,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la reprise sur provision pour créances douteuses pour les sommes précitées, soit un total de 13.149,01 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'AUTORISER** la reprise sur provision pour créances douteuses pour un montant de 13.149,01 euros.

- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 7817 « reprise sur provisions pour créances douteuses » en recettes de fonctionnement du budget de la Commune – Exercice 2020.

---

<b>SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME « WATTY À L'ÉCOLE » 2018-2021</b>
---

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de partenariat relative au déploiement du programme « Watty à l'école » pour les années de 2018 à 2021 a été signée avec le SYDEEL66 et la société ECO CO2, le 24 septembre 2018.

Il informe que trois classes de l'école élémentaire Françoise DOLTO ne bénéficient pas de ce programme. Afin d'assurer une réelle continuité pédagogique dans toute l'école, il propose d'intégrer ces 3 classes au programme pour l'année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux contraintes matérielles qu'elle implique, la société ECO CO2 s'engage, si nécessaire, à proposer une version et des options dématérialisées du contenu et de l'accompagnement pédagogique du programme. Dans ce cas-là, la Commune devra s'engager à favoriser le déploiement de ces outils en vue de la réussite du programme.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait de signer un avenant à la convention initiale d'une part, pour modifier le nombre de classes participant au programme pour l'année scolaire 2020-2021, passant de 9 à 12, ce qui entraîne une augmentation du devis annexé pour cette prestation supplémentaire, et d'autre part, afin de rajouter un article propre aux engagements spécifiques des parties en matière de dématérialisation.

Il précise que le coût de la prestation complémentaire pour la Commune d'Elne pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 892,80 euros T.T.C., selon le détail ci-dessous :

Années scolaire	Nombre de classes bénéficiaires	Prix unitaire HT	Montant total HT
2020/2021	3 classes – Ecole F.DOLTO	248,00 €	744,00 €
	TVA 20,00 %		148,80 €
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>892,80 €</b>

Monsieur le Maire précise que le devis de cette prestation complémentaire sera inclus dans l'annexe 2 de la convention initiale, en sus du devis initial. De même, il sera inséré un article 13 concernant la dématérialisation

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au programme « Watty à l'école » 2018-2021 tel qu'annexé, ainsi que tout document en relation avec cette opération pour un montant de 892,80 € T.T.C.

- **PRÉCISE** que toute disposition de la convention initiale non expressément modifiée par le dit avenant continue de régir les rapports entre les Parties.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours et le seront sur l'exercice 2021.

## FIXATION des RATIOS d'AVANCEMENT de GRADE pour l'ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **DE FIXER** à 100 % au titre de l'année 2021 les ratios « *promus-promouvables* » pour l'ensemble des grades créés sur le tableau des effectifs de la Commune.

## RÉORGANISATION DES SERVICES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Invité à se motiver en la matière, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du principe de la réorganisation telle qu'exposée, au 1<sup>er</sup> Janvier 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.
- **VOTE** : Pour : 24  
Abstentions : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

## ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS PERSONNEL TITULAIRE

Le Conseil Municipal,

**- DÉCIDE de :**

- ✓ **Transformer**, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2021**, dans le cadre d'avancements de grade, suite à réussite sur examen professionnel, le poste suivant :
  - 1 poste d'Adjoint Technique (C1) à temps complet, en 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet.
- ✓ **Transformer**, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2021**, dans le cadre d'avancements de grade, suite à réussite sur concours, le poste suivant :
  - 1 poste d'Adjoint Technique (C1) à temps complet, en 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet.
- ✓ **Transformer**, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2021**, dans le cadre d'avancements de grade, les postes suivants :
  - 2 postes d'Adjoint Technique (C1) à temps complet, en 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet
  - 1 poste d'Adjoint Technique (C1) à temps non complet, en 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps non complet
  - 8 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet, en 8 postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) à temps complet,
  - 2 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet, en 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet,
  - 2 postes d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet, en 2 postes d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) à temps complet,
  - 4 postes de Brigadier à temps complet, en 4 postes de Brigadier-Chef Principal à temps complet,
  - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet, en 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) à temps complet
  - 1 postes d'Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps non complet, en 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) à temps non complet

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) à temps complet, en 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) à temps complet,
  - 1 poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, en 1 poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet,
  - ✓ **Transformer**, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2021**, dans le cadre d'une intégration directe d'une filière à une autre, les postes suivants :
    - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, en 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet,
    - 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, en 1 poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.
- **VOTE** : Pour : 24  
Abstentions : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

---

<b>DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR CERTAINS COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2021</b>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **DE DONNER** un avis favorable pour déroger à la règle de repos dominical aux dates suivantes en 2021 : 10 janvier, 4 avril, 27 juin, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre.  
Les commerces de détail concernés par cette dérogation sont ceux situés sur la Commune, qui ont été contraints, par les mesures gouvernementales, de fermer pendant l'état d'urgence lié à la COVID-19,
- **DE PRÉCISER** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

---

<b>PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS D'ELNE</b>
---

Le Conseil Municipal, après examen du document, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2019 du concessionnaire du Service Public pour l'exploitation et la gestion de l'aire de camping-cars d'Elne.

---

<b>LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DE LA LIMITE TERRITORIALE ENTRE LES COMMUNES D'ELNE ET DE MONTECOT</b>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la modification des limites territoriales de la Commune d'ELNE telle que présentée dans le plan de situation annexé,

- **DE SOLLICITER** l'ouverture d'une enquête publique par Monsieur le Préfet aux fins de modifications des limites territoriales entre ELNE et MONTESCOT.

---

**SOLLICITATION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
POUR L'OCTROI DE PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES  
DANS LE CADRE DE L'EMBELLISSEMENT D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX  
POUR L'ANNÉE 2020-2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales l'attribution gratuite des plantations d'essences arbustives et arborées selon le dossier présenté comprenant notamment la liste des plantations sollicitées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cette affaire.

---

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET  
DE MODALITÉS ULTÉRIEURES DE GESTION DE L'OUVRAGE  
N° 16/20**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Commune ainsi que le Conseil Départemental souhaitent sécuriser au moyen de deux giratoires les échanges de la RD 40 en agglomération et de la RD914A hors agglomération.

Pour ce faire, un projet de convention et un plan de principe ont été soumis à la Commune pour une réalisation qui aurait lieu au cours de l'année 2021.

Le Département sera le maître d'ouvrage des travaux et les services techniques du Département assureront la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, telle qu'annexée.
- **DIT** qu'en vertu de l'article 4 de ladite convention, la Commune d'Elne assurera, après le procès-verbal de remise des ouvrages, la gestion de la voirie, conformément aux principes de la convention d'entretien de la voirie en traversée d'agglomération signée le 5 juillet 1994.
- **DIT** que les frais résultant de cette convention seront prévus sur le budget de l'exercice 2021.

---

**SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LE RENOUVELLEMENT DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET ET TÉLÉCOM  
MODIFIANT LA NATURE DES PRESTATIONS DE LA CONVENTION**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avenant, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 modifiant la convention du groupement de commandes de renouvellement des fournisseurs d'accès Internet et Téléphonie quant à la nature des

prestations de la convention, en déclarant sans suite le lot n° 2 « Service de téléphonie mobile », tel que présenté,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant qui extrait les prestations du lot n° 2 « Service de téléphonie mobile », permettant ainsi à chaque Collectivité de se libérer de ses engagements.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA RÉALISATION  
D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE PATRIMONIAL  
DE LA COMMUNE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la réalisation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) patrimonial de la Commune d'Elne telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

---

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE  
AVEC LA SOCIÉTÉ HYDRINNELEC  
POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE  
SUR LE CANAL D'ELNE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de promesse de bail emphytéotique, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la promesse de bail emphytéotique avec la société HYDRINNELEC telle que présentée en annexe, pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le Canal d'Elne, en vue de produire de l'électricité revendue à EDF,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 45 années entières et consécutives à intervenir par acte authentique devant Notaire, dès lors que les conditions prévues dans la promesse de bail auront été réalisées par la Société HYDRINNELEC.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ELNE  
AU RÉSEAU DES LIEUX DE MÉMOIRE DÉMOCRATIQUE DE CATALOGNE  
DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION DE LA MATERNITÉ SUISSE D'ELNE**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de proposer à la Generalitat de Catalogne – Memorial Democràtic l'adhésion de la Maternité Suisse d'Elne au réseau des Lieux de Mémoire Démocratique,



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion entre la Generalitat de Catalogne - Memorial Démocratique et la Commune d'Elne, telle que proposée.

- **VOTE** : Pour : 24

Abstentions : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA GALERIE "LA PARDALERA"  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FOUILLES  
ORGANISÉE DU 4 JANVIER 2021 AU 26 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la mise à disposition de la Galerie « la Pardalera » du 4 janvier 2021 au 26 février 2021 inclus, telle qu'annexée à la présente délibération.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

---

L'an **deux mille vingt** et le **seize décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, Mme MIRAILLES Anne-Lise, MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. GLIN Gilles.

**Hors de la salle** : M. TRIVES André, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme PARRA Alicia.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX  
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES UTILISANT LES INSTALLATIONS  
SPORTIVES DU COMPLEXE SPORTIF CASTELLO D'EMPURIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux et installations sportives du complexe sportif municipal « Castello d'Empuries » situé 40, avenue Paul Reig à Elne sont mis à la disposition gratuite de différentes Associations ou organismes.

Il y a donc lieu de conclure une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, à compter du 17 décembre 2020 pour une durée d'un an avec chacun des occupants, à savoir :

▪ Association *Judo Club Illibérien*

représentée par M. David MARIE,

- Association *Karaté Do Illibérien* représentée par M. Jean-Marc DELSOL,
- Association *Illibéris Pentathlon Moderne* représentée par Mme Muriel DEPOUX,
- Association *Amicale Laïque Illibérienne Basket* représentée par Mme Nathalie MONTET,
- SESSAD/IME *La Mauresque* représenté par M. José PALAZON.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des 5 projets de conventions à intervenir, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec chacun des cinq occupants susvisés, une convention de mise à disposition à titre gratuit, telle qu'annexée, pour les locaux qui lui sont attribués dans le complexe sportif « Castello d'Empuries ».

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE  
à TITRE GRATUIT de LOCAUX SIS AU COMPLEXE SPORTIF  
au PROFIT de L'ASSOCIATION TENNIS CLUB ILLIBERIEN**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition partielle et temporaire, à titre gratuit, au profit de l'Association Tennis Club Illibérien d'Elne, du Club House et des équipements de tennis extérieurs, ainsi que le Grand Gymnase (en cas de mauvais temps) sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries » de la Commune d'Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE  
à TITRE GRATUIT de LOCAUX SIS AU COMPLEXE SPORTIF  
au PROFIT de L'ORGANISME DE FORMATION EMSAT  
(ÉCOLE DES MÉTIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION ET DU TOURISME)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Organisme de Formation EMSAT, du Grand Gymnase, du Petit Gymnase, du plateau extérieur et des stades annexes de Rugby et de Football, du Préfabriqué ENS 03 situé à l'ancien Collège et d'un conteneur accolé au Petit Gymnase, ainsi que le Petit Gymnase et le Dojo (en cas de mauvais temps), sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries », dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE  
à TITRE GRATUIT du DOJO SIS AU COMPLEXE SPORTIF  
au PROFIT de L'ASSOCIATION TOREIKAN CATALAN**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Toreikan Catalan », du Dojo sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries » de la Commune, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE  
à TITRE GRATUIT de la SALLE de GYMNASTIQUE de SANT JORDI  
au PROFIT de l'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ILLIBERIENNE  
(G.V.I.)**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Gymnastique Volontaire Illibérienne », de la salle de gymnastique de Sant Jordi sise 14 Rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT DE LOCAUX  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « TERRA DELS AVIS »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Terra dels Avis », du box n°1 sis dans les anciens locaux du Centre technique Municipal de la Commune et d'un bâtiment à usage de garage sis au 13 Boulevard Voltaire à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT DE LOCAUX  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SLOW FOOD PAYS CATALAN »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Slow Food Pays Catalan », du box n°2 sis dans les anciens locaux du Centre technique Municipal de la Commune ainsi que du Bureau Partagé de la Maison de Projet, sise 14 Place Louis Blanc à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

---

<p><b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ARBRE ET PAYSAGE 66 »</b></p>
--

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Arbre et Paysage 66 », du box n°3 sis dans les anciens locaux du Centre Technique Municipal ainsi que le Bureau Partagé de la Maison de Projet, sise 14 Place Louis Blanc à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

---

L'an **deux mille vingt** et le **seize décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. GLIN Gilles.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

<p><b>CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'ELNE AU DISPOSITIF T.E.N. « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »</b></p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de s'engager dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature, et de mettre en œuvre les 3 actions précitées.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à candidater à « Territoires Engagés pour la Nature » et à mettre en œuvre les 3 actions précitées.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire en la matière.
- 

### **MOTION POUR UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G**

La cinquième génération des réseaux de télécommunication sans fil est aujourd'hui imposée par l'Etat sans réflexion et sans débat démocratique. La 5G cristallise les passions au détriment d'une connaissance de l'ensemble du sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE :**
  - **UN MORATOIRE** sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat d'études sur les conséquences biologiques du déploiement de cette technologie,
  - **LA SAISINE** de la Commission Nationale du Débat Public afin d'organiser un débat citoyen où chacun.e pourra prendre connaissance des enjeux environnementaux et sanitaires de cette technologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h